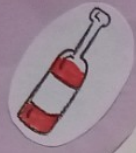


Un conducteur perturbé peut s'avérer très dangereux sur la route. Ces éléments en peuvent être la cause, il faut donc éviter de les consommer avant de conduire.



Les 2 roues:

On est vulnérable, c'est pour ça qu'il faut se PROTEGER.

Être prudent pour soi et pour les autres!

Être visible sur la route:



Pour être visible sur la route, il est obligatoire d'avoir un gilet rétro réfléchissant sur le véhicule en cas d'arrêt et recommandé en toutes circonstances. Le scooteur doit avoir son feu avant et arrière allumé jour et nuit et des stickers réfléchissants sur le casque. Des catadioptres doivent être présent à l'arrière et sur les côtés des scooters.

- 135€ d'amende pour conduite d'un véhicule non conforme (7500€ en cas de revente d'un 50 cm³ débridé).
 - 68€ pour bruit excessif.
 - jusqu'à 1500€ en cas de kitage du scooter.
 - 3750€ d'amende pour conduite sans assurance (un scooter débridé n'est jamais couvert par l'assurance).
 - la confiscation du 2 roues.
- Au pire, c'est la chute et là, il n'est plus question d'argent.

L'ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE

- Casque
- chaussures montantes
- pantalon
- blouson
- gants

- ◻ Champ visuel
- ⚠ Angles morts



Pour débrider un 50 cm³ c'est simple mais également dangereux. Les freins, les suspensions, les chassis ne sont pas adaptés à une vitesse dépassant les 45 km/h. En cas d'arrêt d'urgence, le scooteur ne pourra pas freiner correctement. Il est important de savoir que la distance de freinage n'est pas la même à 45 ou 110 km/h.



Les figures dangereuses

Vérifiez vos angles morts

⚠ Un casque abîmé doit être remplacé.